

LE SERVICE RAPIDE

La Chambre de Commerce de Québec réclamera le terminus pour sa ville

Elle approuve le projet de fédération Masson

Québec, 13 (spécial). — La Chambre de Commerce de Québec a commencé à s'occuper sérieusement de la question du service rapide transatlantique, en ce qui concerne notre ville comme port terminus de ce service maritime. Le Conseil de la Chambre de Commerce s'est réuni hier après-midi, pour discuter la question. Mais, étant donné l'importance du sujet, et les efforts de permettre à tous les membres de la Chambre de donner leurs opinions ou de faire des suggestions, il a été décidé de convoquer une assemblée générale pour vendredi prochain à 8 heures p.m. A cette séance, la question sera discutée à fond et de fortes résolutions seront passées dans le but de recommander Québec comme port terminus de la ligne projetée.

CHAMBERLAIN PREMIER MINISTRE

On prédit qu'il remplacera Balfour d'ici trois ans

LE DUC DE DEVONSHIRE DEMISSIONNERA

New-York, 13. — Le correspondant londonien de la Tribune télégraphie : — La sortie du duc de Devonshire du cabinet n'a pas encore été annoncée, mais des politiciens bien renseignés s'attendent à ce qu'il démissionne avant le mois d'octobre. Le roi l'a peut-être pressé de rester en office, à l'audience spéciale avant la réunion du conseil, mais, depuis quinze jours, on dit dans les cercles intimes des partisans du gouvernement que le duc a décidé de suivre l'exemple de sir Michael Hicks-Beach. S'il démissionne, M. Balfour perdra presque le seul membre du cabinet, à part M. Joseph Chamberlain, qui possède une grande influence dans le pays. Plus on étudie le nouveau cabinet, plus la série de compromis politiques affectés semblent artificielle et temporaire. Il peut réussir à faire adopter la loi de

éducation en octobre par une majorité réduite, mais il lui manque l'autorité politique requise pour conserver la confiance du pays. Il n'y a rien dans la suggestion que M. Balfour court déclinément à sa chute. Il n'est pas probable que le nouveau premier ministre essaie de briser sa carrière avant de l'avoir réellement commencée. Il n'y a aucune raison de supposer que M. Chamberlain n'est pas loyal à M. Balfour, et qu'il vise à le remplacer. Lorsque la réputation du présent gouvernement chancelant sera épuisée, un député qui promet beaucoup et qui est très renseigné, prédit que M. Chamberlain sera prochainement le premier ministre. Le principe de la survie du plus apte, et la loi de l'éducation à laquelle il n'est pas mêlé, pourraient bien amener ce résultat bien avant cette date.

LES MORTS SORTENT DE TERRE

Horrible spectacle dans le New-Jersey -- Un cimetière est inondé et les cadavres flottent à la dérive

Madison, (New-Jersey), 13. — L'orage de dimanche soir a causé une affreuse dévastation dans le cimetière Hillside. Environ soixante quinze tombes ont été mises à jour par les eaux qui ont creusé le sol et plusieurs cercueils ont été arrachés et emportés au loin par le torrent. Le cimetière est inondé, et on croit que d'autres ont été balayés dans la rivière Passaic. A 10 heures et demie on avait retrouvé quarante corps.

A l'Assaut d'une Ecole

La troupe et les gendarmes en ligne pour chasser les Sœurs de Carcarneau

Les paysans disent qu'ils jetteront des abeilles au milieu des gendarmes

Brest, 13. — On a réquisitionné des soldats dans différentes localités du Finistère, pendant les 2 ou 3 derniers jours pour protéger contre les foules les commissaires de police qui sont à fermer les écoles religieuses. Un bataillon d'infanterie et un fort détachement de gendarmes à cheval sont attendus aujourd'hui à Saint-Méen, au Folgoët et à Ploërmel pour effrayer la population de ces villes. Les habitants du Folgoët sont à bâtir un mur de pierre derrière la porte principale de l'école de l'église.

A Saint-Méen, des écoliers à cheval, à bicyclette ou même dans des automobiles ont mené dans des automobiles les foules à l'approche de la police. Les paysans disent qu'ils jetteront des ruches parmi les gendarmes et qu'ils en mettront dans les barricades.

Treize écoles appartenant aux sœurs blanches ne sont pas fermées dans le Finistère.

L'expulsion des Sœurs, à Carcarneau a commencé aujourd'hui. Des éclaireurs en automobiles sont arrivés le matin de Quimper et ont rapporté que les troupes étaient en chemin. Le tocsin sonna, les écoliers aussi et des enfants couraient les rues en agitant des clochettes.

La foule s'est assemblée à la gare et autour de l'école.

Plusieurs détachements de gendarmes et d'infanterie sont arrivés par train spécial.

Le commissaire de police a ordonné l'évacuation de l'école, lors la foule a crié : « Vivent les sœurs ! » Les sœurs s'enfuyèrent vers l'école mais les furent repoussés et la bagarre commença.

Plus tard, les troupes ont atteint la maison et la police a essayé d'enfoncer les portes à coup de hache mais la résistance du peuple a continué.

Suicide dans le Niagara

Niagara-Falls, N.-Y., 13. — Vers 2 heures et demie, cet après-midi, un inconnu qui paraissait âgé de soixante ans, a sauté la chute américaine. Il est entré dans la rivière à environ cent-cinquante pieds au-dessus de la chute. Trois hommes formèrent une chaîne. Le capitaine Frank Morse, qui était au bout de la chaîne s'avança dans le courant et lorsque l'homme passa il le saisit par son

LA REVISION DU TARIF

Par un vote unanime, l'Association des Manufacturiers, réunie à Halifax, la demande immédiate et complète

RECEPTION CHEZ Mme R. L. BORDEN

Halifax, N.-E., 13. — L'Association des Manufacturiers Canadiens a reçu, ici un magnifique accueil, et ses travaux paraissent devoir avoir une grande importance.

A 9 heures 30 les membres de l'association des manufacturiers étaient réunis dans la salle de l'assemblée législative mise à leur disposition pour les séances de la convention.

M. Jos. R. Henderson, président de la section de la Nouvelle-Ecosse de l'association des manufacturiers, président, ayant à sa droite l'hon. M. A. G. Jones, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, et à sa gauche M. Robert Munro, président général de l'association.

Pour la séance d'ouverture, les dames étaient admises, et elles étaient en grand nombre.

M. Henderson, le président, après avoir déclaré l'assemblée ouverte, a invité le lieutenant-gouverneur Jones à prendre la parole. L'honorable M. Jones, après quelques mots de préambule, a montré l'importance de cette convention qui s'ouvre aujourd'hui et a parlé brièvement des progrès accomplis au Canada depuis nombre d'années, grâce à l'esprit d'entreprise et à l'initiative de nos industriels.

En 1868, le commerce total du Canada s'élevait à deux cent millions, en 1900, il atteignait quatre cent soixante millions. Cela montre tout le progrès accompli, et lorsque l'on compare le commerce du Canada avec celui des autres pays la conclusion est également satisfaisante.

En 1900, aux Etats-Unis, le commerce représentait \$29 par tête. Au Canada, en 1900, \$78 par tête. Notre actif de banque qui s'élevait en 1868 à 80 millions, a atteint en 1900, 460 millions. L'augmentation et de nos importations sont également satisfaisantes, et avec nos ressources et l'activité de notre population, nous avons lieu d'espérer avec confiance que se continuera cet essor de progrès.

Il reste du travail à accomplir. L'honorable M. Jones cite, sous ce rapport, les possibilités de l'établissement d'un commerce actif avec le sud de l'Afrique. Il cite le chiffre des importations de ce pays, et montre que le Canada est en état de leur fournir tous les produits qu'importe le Sud-Africain.

L'honorable M. Jones est content du progrès industriel accompli en Canada, mais il est aussi fier de dire que sous tous les rapports, le Canada est en retard sur la Nouvelle-Ecosse et le

reste de l'Amérique.

UNE INVENTION MERVEILLEUSE

Ce bateau ferait le tour du monde en huit jours

Paris, 13. — Un ingénieur autrichien vient d'inventer un nouveau navire avec lequel il prétend pouvoir faire le tour du monde en huit jours.

Le journal de Londres — c'est le «Daily Express» qui raconte le fait — ajoute que ce navire ne déplace pas d'eau, mais qu'il glisse à la surface de la mer à la façon d'un patin sur la glace. Des expériences, dit-il, vont être bientôt faites sur l'Adriatique.

Un Conseil de Cabinet

Ottawa, 13. — (Spécial). — Un conseil de cabinet, convoqué sur télégramme, de sir Wilfrid Laurier, aura lieu demain, pour s'occuper tout probablement du projet de ligne rapide. On dit que l'offre du Pacifique a été virtuellement acceptée.

Mort en évitant

Québec, 13. (Spécial). — M. Elzéar Malouin, libraire sur la rue St-Jean, est mort subitement ce matin pendant qu'il était à faire sa correspondance dans sa chambre au 31 rue Garneau. Le défunt était âgé de 57 ans. Le coroner Belleau tiendra une enquête demain.

Un Italien se noie à Ste-Agathe

Ste-Agathe 13. — Un fatal accident est arrivé hier après-midi à Ste-Agathe. M. Adélaïde Sigouin, plombier, son employé, M. Eugène Salori, et MM. Courval, s'étaient rendus au Lac à l'île, pour une partie de pêche. M. Sigouin et MM. Courval embarquèrent dans la chaloupe et M. Salori donna une forte poussée à la chaloupe pour la faire quitter le rivage. Mais le poids de ces messieurs et de leur bagage, étant trop fort pour la chaloupe, l'embarcation pencha tellement sous la poussée, qu'elle s'emplit d'eau et tous les occupants firent un plongeon en lac.

M. Sigouin et les deux messieurs Courval purent regagner la rive à la nage, mais M. Salori, après avoir enfoncé trois fois, ne reparut plus.

Il y avait en cet endroit une douzaine de pieds de profondeur.

La victime était un jeune homme de 23 ans, célibataire. L'accident est arrivé à vingt-cinq pieds du rivage.

Aussitôt après l'accident, on organisa un parti de recherches, et le cadavre fut repêché une heure plus tard.

PERSONNEL

Dr G. H. DESJARDINS, Oculiste,

a laissé définitivement l'Institut Ophthalmique et transporté son bureau, au No. 500 RUE ST-DENIS, près du Carre St-Louis.

Heures de consultation : 10 à 12 a.m., et 2 à 5 p.m. Téléphone Bell : Est 1840.

UN CAISSIER DISPARAIT A OTTAWA

Les comptes sont en règle et sa conduite était excellente

Ottawa, 13. — Les cercles financiers d'Ottawa et la police fédérale sont agités depuis plusieurs jours, à cause de la disparition mystérieuse, depuis vendredi dernier, d'un des caissiers des principales banques de cette ville. Le caissier en question, d'autant plus inexplicable que les livres sont corrects. Cet employé est un beau grand jeune homme de dix-huit ans, seulement, fils d'un banquier considéré de Toronto. Il a toujours eu une conduite exemplaire, ne buvait pas, ne fréquentait pas les femmes, mais était initié à l'assurance aux secrets d'une salle de jeu, non loin d'Ottawa. Le père du jeune homme est un homme riche et d'autant son ami le colonel Sherwood, qui a mis un de ses meilleurs officiers de la police fédérale sur la piste. On n'a trouvé aucune lettre dans la chambre du jeune homme, rien qui puisse indiquer le lieu de sa fuite. On n'y a trouvé que quelques coupons de la salle de jeu. La maîtresse de pension et les amis du jeune caissier sont unanimes à dire que ce dernier avait une conduite exemplaire et ne se sentait pas de penser de l'escapade. Ils croient que le jeune homme est malade et est allé se reposer à la campagne. Il laisse bien peu de dettes en souffrance.

PANIQUE DANS UNE FABRIQUE A QUEBEC

Une jeune fille périt

Québec, 13 (spécial). — L'échappement d'une courroie faisant fonctionner le régulateur de la chaudière, à la manufacture de chaussures Ritchie, rue Ste-Hélène, a produit une panique parmi le personnel de cet établissement. Les ouvriers, effrayés par ce bruit, et pensant que la chaudière avait fait explosion, se sont précipités en dehors de la manufacture. Une jeune fille a été renversée et périt. Elle a été blessée et est décédée en voiture, à la résidence de ses parents. Quelques instants après les ouvriers se sont calmés en constatant qu'il n'y avait rien de grave, et ils se sont remis à l'ouvrage.

CAMION CONTRE TRAMWAY

Un nommé Xavier Lévesque descendant la côte de la rue Saint-Gabriel vers la rue Craig, hier après-midi, avec une charge de fruits, lorsqu'il lui fut impossible de retenir son cheval qui alla se buter contre un tramway. Le mécanicien du char a été sérieusement endommagé et le mécanicien a failli être blessé. Quoiqu'il y eut un certain nombre de passagers dans le char, personne n'a été blessé.

UN CAISSIER DISPARAIT A OTTAWA

Les comptes sont en règle et sa conduite était excellente

Ottawa, 13. — Les cercles financiers d'Ottawa et la police fédérale sont agités depuis plusieurs jours, à cause de la disparition mystérieuse, depuis vendredi dernier, d'un des caissiers des principales banques de cette ville. Le caissier en question, d'autant plus inexplicable que les livres sont corrects. Cet employé est un beau grand jeune homme de dix-huit ans, seulement, fils d'un banquier considéré de Toronto. Il a toujours eu une conduite exemplaire, ne buvait pas, ne fréquentait pas les femmes, mais était initié à l'assurance aux secrets d'une salle de jeu, non loin d'Ottawa. Le père du jeune homme est un homme riche et d'autant son ami le colonel Sherwood, qui a mis un de ses meilleurs officiers de la police fédérale sur la piste. On n'a trouvé aucune lettre dans la chambre du jeune homme, rien qui puisse indiquer le lieu de sa fuite. On n'y a trouvé que quelques coupons de la salle de jeu. La maîtresse de pension et les amis du jeune caissier sont unanimes à dire que ce dernier avait une conduite exemplaire et ne se sentait pas de penser de l'escapade. Ils croient que le jeune homme est malade et est allé se reposer à la campagne. Il laisse bien peu de dettes en souffrance.

PANIQUE DANS UNE FABRIQUE A QUEBEC

Une jeune fille périt

Québec, 13 (spécial). — L'échappement d'une courroie faisant fonctionner le régulateur de la chaudière, à la manufacture de chaussures Ritchie, rue Ste-Hélène, a produit une panique parmi le personnel de cet établissement. Les ouvriers, effrayés par ce bruit, et pensant que la chaudière avait fait explosion, se sont précipités en dehors de la manufacture. Une jeune fille a été renversée et périt. Elle a été blessée et est décédée en voiture, à la résidence de ses parents. Quelques instants après les ouvriers se sont calmés en constatant qu'il n'y avait rien de grave, et ils se sont remis à l'ouvrage.

CAMION CONTRE TRAMWAY

Un nommé Xavier Lévesque descendant la côte de la rue Saint-Gabriel vers la rue Craig, hier après-midi, avec une charge de fruits, lorsqu'il lui fut impossible de retenir son cheval qui alla se buter contre un tramway. Le mécanicien du char a été sérieusement endommagé et le mécanicien a failli être blessé. Quoiqu'il y eut un certain nombre de passagers dans le char, personne n'a été blessé.

LE FAMEUX SERPENT DE MER

On l'a vu aux Sept-Îles. Il a cent pieds de long

Québec, 13 (spécial). — Le docteur, Dobbins, qui exerce sa profession aux Sept-Îles, sur la côte nord, prétend avoir vu un serpent de mer, dans le St-Laurent, en face de cette localité. Lorsque le docteur Dobbins, il était fait une promenade dans la baie en compagnie de M. Nawes, un employé de la Compagnie de Pulpe, des Sept-Îles. Il naviguait à peu de distance d'une autre embarcation portant plusieurs autres employés de la même compagnie, y compris M. Maurice Power. Tous ces hommes ont vu le serpent de mer dont l'apparence, disent-ils, était assez répugnante que menaçante. Le monstre avait environ 100 pieds de longueur. Pris de frayeur, ils se sont hâtés de regagner le rivage. M. Maurice Power a tiré un coup de revolver dans la direction du monstre. Celui-ci a disparu immédiatement et n'a pas été revu depuis. On prétend qu'un serpent de mer a été vu plusieurs fois au large des Sept-Îles et d'Anticosti.

LA CRISE VENEZUELIENNE

Port d'Espagne, La Trinité, 13. — Les révolutionnaires du Venezuela sont en train d'attaquer Cumana et se proposent de faire l'assaut de la ville avant vingt-quatre heures. Le gouvernement ne peut opposer plus de trois cents cinquante hommes aux onze cents révolutionnaires qui s'avancent sur la place.

Cumana est une ville d'environ dix mille âmes, située sur le golfe de Cariaco, état de Bermudez.

M. ZEPHYRIN ST-AMAND

Il tombe sous une voiture et a trois côtes brisées

Ottawa, 13. — M. Zéphyrin St-Amand, hôtelier de la rue Murray, jouit d'un bon renom depuis quelques temps. Il y a environ un mois il était victime d'une attaque d'apoplexie qui le retint au lit jusqu'à ces jours derniers et hier soir il était victime d'un autre accident sérieux qui met aujourd'hui ses jours en danger. Hier soir vers 11.30 heures M. St-Amand conduisait un cheval attelé à un express dans lequel étaient tassés une douzaine d'hommes de chantiers qu'il conduisait à la gare Union pour le train de 1.30 ce matin. Il venait de quitter son hôtel, rue Murray, et arrivait au coin de la rue Sussex lorsque le tramway électrique No 210 qui se dirigeait vers l'est frappa le derrière de la voiture, la renversant avec son contenu sans que toutefois personne ne reçut de blessures.

L'ANNEXION DE CUBA

Elle est possible aujourd'hui ; elle le sera plus si le pays redevient prospère

LA RECOLTE DU SUCRE

La Havane, 13. — Le gouvernement cubain a des raisons de croire que le président Roosevelt, considérant favorablement l'idée de l'emprunt cubain et que M. Squires en a été avisé quand l'affaire a été proposée pour la première fois.

Pendant l'année se terminant le 31 juillet 1901, 466,306 tonnes de sucre ont été exportées de Cuba, laissant un surplus de 113,585 tonnes. Pendant l'année qui s'est terminée le 31 juillet 1902, on a exporté 442,442 tonnes, avec un surplus de 361,863 tonnes.

Louisville (Kentucky), 13. — "A moins que Cuba ne soit annexée aux Etats-Unis avant un an, elle ne le sera jamais", a dit M. G. Castellanos, de la Havane, hier soir. "Si les Etats Unis veulent avoir l'île, le moment est opportun pour le faire. Le peuple est

poivre, il n'y a pas de demande pour le sucre et le tabac qui sont les principaux produits du pays. Le fait par le congrès de ne pas avoir adopté la résolution de réciprocité a été un grand coup pour l'île, mais nous espérons trouver en Europe un débouché pour notre sucre. Quand ce sera un fait accompli, le peuple redeviendra prospère et s'opposera en entier à l'annexion. Mais, maintenant en raison de la misère qui les attend, la plupart des Cubains sont en faveur de cette annexion, particulièrement les classes riches qui veulent vendre leurs produits et réaliser les bénéfices qu'ils tiraient personnellement d'un marché ouvert.

Il faudra peut-être plusieurs années pour faire renaître du chaos l'ordre et la prospérité, mais quand cela sera fait, le peuple sera satisfait et s'opposera en masse à l'annexion.

L'EGALITE AU BOUT DE LA CORDE

Les fermiers du Missouri ne regardent pas à la couleur avant de lyncher les délinquants

Encore un exploit de la justice sommaire

Lexington (Missouri), 13. — Un blanc, Charles Salyers et un nègre Harry Gates, au cours de la nuit dernière, ont été vus par des hommes masqués de la prison de cette ville où ils étaient enfermés et pendus sommairement au même arbre.

Salyers et Gates furent surpris il y a quelques jours par un riche fermier, nommé Johnson, au moment où ils venaient de voler une pièce de bois. Ils furent arrêtés et conduits à la prison. Johnson voulut les arrêter et tira ensuite un coup de feu qui blessa le nègre à la cuisse, mais les deux voleurs ayant sorti leurs revolvers tuèrent le fermier. La nouvelle de l'assassinat du fermier qui était bien connu et estimé de tous dans le pays fut bien vite répandue et le blanc et le nègre furent arrêtés après une chasse des plus

Malheureusement personne ne s'aperçut qu'un des travaux de la voiture était brisé et tout le monde remarqua que le cheval sentait une pièce de bois lui toucher le nez et partit à l'épouvante dans la direction de la rue Rideau. Au coin de la rue Clarence, le cheval fit un écart et M. St-Amand tomba entre la boîte et les roues de la voiture qui continua à rouler à l'arrière du cheval emporté. Finalement un des occupants de la voiture put sauter à la tête du cheval et l'arrêter. On retira le malheureux hôtelier de sa critique position. Celui-ci était sans connaissance et fut transporté chez lui où le docteur Shillington fut appelé et constata que St-Amand avait trois côtes brisées et de plus souffrait de contusions internes graves. Le docteur administra au blessé les soins que requerraient son état et il dit aujourd'hui qu'il espérait que le blessé survivrait à ses blessures. On dit que le tramway allait à une grande vitesse lorsqu'il a frappé la voiture et que le garde-motors n'a sonné la cloche du char lorsque le cheval fut emporté.

Quay Intervendra dans la Greve d'Anthracite

New-York, 13. — Le sénateur Quay a promis d'intervenir comme médiateur dans la grève des mineurs d'anthracite, avec le sénateur Penrose, il essaiera de faire consentir les patrons à soumettre toute l'affaire à l'arbitrage.

Le procureur général Elkin apportera son aide. Il a promis l'influence de l'administration de l'état, pour amener ce résultat. Les patrons se disposent à remettre les mines en exploitation.

L'INDUSTRIE DE LA PULPE DANS ONTARIO

Toronto, 13. — On dit que le gouvernement d'Ontario a sous consideration une proposition tendant à l'établissement d'une grande pulperie et papeterie, ce aussi d'autres industries, à Fort Frances, un des endroits florissants sur le chemin de fer Canadian Northern, près de la frontière du Manitoba. Parmi les promoteurs de l'entreprise sont quelques capitalistes de Minneapolis. E. W. Bakus, un gros actionnaire du Northern Pacific et grand marchand de bois ; M. E. Truett, agent commercial et gérant du département du fret du même chemin de fer ; l'honorable C. J. Rogwood, avocat ; F. H. Nutt, ingénieur civil ; George Cook, entrepreneur et M. McRae, manufacturier de pulpe et de papier. Ils disent que les plans sont dressés et que tout est prêt pour l'installation de la plus grande papeterie de l'Amérique.

Ils promettent de construire une pulperie à Fort Frances et une autre à Koochiching. M. Bakus se propose de construire d'immenses scieries à Fort Frances et à la Rivière à la Pluie, si le projet de pulperie réussit. Il croit pouvoir trouver un marché dans le Nord-Ouest pour tout le bois qu'il pourra scier. On parle aussi d'un grand moulin à farine, et Fort Frances espère devenir un centre de farine aussi important que Kewatin.

Alphonse XIII maïné

Madrid, 13. — Une dépêche d'Oviedo annonce que le roi Alphonse XIII est légèrement souffrant d'un rhume qui l'a obligé à différer sa visite aux ateliers de Léguanes.

LES GENERAUX Boers Botha, Delany et Dewet seront dit-on, nommés membres du nouveau conseil législatif du Transvaal.

AU VENEZUELA. — Une dépêche de Washington annonce que le Cincinnati a quitté Puerto-Cabello pour Barcelone. Le commandant McLean a laissé le Topeka à Puerto-Cabello pour protéger les intérêts américains là.

Le gouvernement n'a reçu aucune confirmation officielle des dépêches de la presse touchant la bataille de Barcelona et le pillage des consulats.

LE JOURNAL

IMPRIMERIE ET PUBLIS PAR

La Cie d'Imprimerie Industrielle

PROPRIETAIRES
MILTON McDONALD, - Gérant.A Montréal (Chambre de Commerce) 250,000 par an
L'abonnement mensuel 1,00 \$

TÉLÉPHONE:

Administration, Main 613

Réception, 3034

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

du Canada, chez nos agents locaux et nos

bureaux. Tout doit être adressé

LE JOURNAL,

75 Rue St-Jacques, Montréal.

MONTREAL, 14 AOÛT 1902

L'IMBROGLIO DE

L'ELEVATEUR WEBER

AVANT son départ pour Halifax, le Ministre des Travaux Publics a trouvé moyen de troubler le repos de nos commissaires du Havre. Comme une bombe, son cri d'alarme, relativement aux déficiences de l'élevateur Weber, que l'on construit actuellement dans le port, est tombé au beau milieu des commissaires assemblés hier, pour discuter de choses sans importance et de la déroute. Il suivit la communication de la lettre du Ministre, démontrant amplement la sécurité où l'on vivait à ce sujet. Sous leurs yeux et sous la direction de l'ingénieur de la Commission, l'élevateur, après avoir vécu longtemps sous l'eau, émergeait lentement et prenait forme enfin, à la satisfaction générale. Les assises étant complètes, on se disposait à ériger la puissante structure, qui devra coûter \$1,000,000. Vint à passer le Ministre des Travaux Publics, à qui rien n'échappait, et naturellement il se rendit immédiatement compte que les fondations étaient défectueuses, ou que du moins elle pourraient être insuffisantes. Informé de cette découverte, les commissaires se sont pris aux cheveux et de la belle manière, la colère des uns, les protestations des autres, les remarques ironiques d'un certain groupe et, ce qui est plus grave, le silence mystérieux du petit nombre, qui auraient pu ou dû parler, contribuant à faire de cette séance un spectacle édifant au possible.

Nous devons dire que quelques membres de la Commission, sous le coup d'une sincère appréhension, à la pensée du désastreux résultat de tant d'efforts et de si pénibles travaux, ont fait de louables efforts pour connaître la clef du mystère et ont tâché de se renseigner auprès de ceux qui, par leur position même et leurs connaissances en la matière, étaient les plus compétents à donner des explications. Mais la clef était sans doute tombée à l'eau, que l'on n'a pu la trouver. On n'a pu établir ni l'exactitude des remarques autorisées nécessairement du Ministre des Travaux Publics, ni la plausibilité de la déficience, telle que signalée, et on n'a pu encore moins définir les responsabilités.

Ces trois questions demandent une solution. L'intervention du ministre comporte la nécessité immédiate pour les ingénieurs du gouvernement de vérifier ses avances et si ses craintes sont justifiées, il restera à la Commission du Havre d'établir qui sera responsable du retard apporté à la construction de cet élevateur, menacé dans sa base, et des frais qui auront été encourus par les travaux supplémentaires qu'il faudra exécuter dans le port. Mais qu'on n'épargne rien pour mener à bonne fin une entreprise d'importance capitale pour le port de Montréal, et dont le succès a été jusqu'ici compromis par des hésitations impardonnables, par le manque d'entente, par l'hostilité des uns, l'opposition d'intérêts divers, et pour tout dire l'absence d'une réelle compétence. Le sort de l'élevateur Wolvin et de celui de Jameson a été identique et le sort de l'élevateur Weber n'est pas exempt de ces petites misères comme on le voit.

L'inspection des experts démontrera nécessairement que la condition des travaux de fondation est bonne ou mauvaise. Dans ce dernier cas, l'ingénieur est coupable, et le défaut profite à quelqu'un qui y trouve et y a peut-être cherché son intérêt. Dans le premier cas, la dénonciation de l'état des travaux est préjudiciable aux intérêts communs et il faudra convenir que le ministre a été mal renseigné.

La révélation a créé une grande excitation dans les cercles maritimes et commerciaux, aussi bien que dans l'enceinte de la commission du Havre et les opinions sont terriblement tranchées. Les moins violents veulent la tête du ministre. D'autres les experts poussent comme foin et leurs savantes combinaisons comportent la condamnation en bloc du système d'allumettes enfilées, adopté à la fondation des constructions sous-marines, destinées à recevoir la lourde structure de l'élevateur. C'est-à-dire que le bruit commencé à la commission se continue dans la rue et prend les proportions d'un petit scandale.

PLUS de deux cents familles ont quitté Valleyfield depuis le printemps dernier. Voilà un fait économique que MM. les députés Loy et Bergevin auront à expliquer à leurs électeurs lors de leur prochaine tournée électorale, si jamais ces modestes sieurs s'en sentent capables.

Le régime Parent nous reportent au

temps des rois fainéants: ministres et députés croupissent dans leur indolence.

On annonce le passage à Québec de deux américains de marque, MM. Greene et Gaynor, les héros d'une cause célèbre, qui s'est déroulée dans un endroit quelconque du beau pays du Canada, où les opprimés et les exilés trouvent toujours de dévoués protecteurs.

JUGEMENT en faveur des accusés, avec distraction de frais à MM. Fitzpatrick, Parent, Cannon, Tasche-reau, Tessier, etc., etc.

SIR W. Laurier tiendra une grande assemblée sur le Champ-de-Mars, à son retour de Londres et donnera le compte rendu de tout ce qui s'est dit à la Conférence Coloniale. Attendez-nous à des révélations!

On annonce que M. J. X. Perreault sera fait colonel dans l'armée canadienne.

LES manufacturiers canadiens, actuellement en conférence à Halifax se sont prononcés en faveur d'un renouveau du tarif. Le Ministre des Travaux Publics se fera l'avocat de la Protection, au banquet qui couronnera les délibérations de la conférence.

LA COMPAGNIE ROSS

Québec lui refuse les privilèges qu'elle demandait

Québec, 13 (Spécial).—La compagnie Ross qui a été érigée en manufacture d'armes à feu sur les Cow Fields n'a pas réussi à obtenir les privilèges qu'elle demandait au conseil de ville. Elle voulait avoir une exemption de taxes pendant une période de 25 ans, un prêt de \$50,000 et l'usage gratuit de l'aqueduc et du drainage. Les autorités municipales le maire en tête, ont carrément refusé. Québec, spécialement les résidents de la Grande-Allee, ne voient pas d'un bon oeil l'érection de cette manufacture à cet endroit. Les citoyens ont manifesté leur opposition dans une pétition qu'ils ont adressée au conseil de ville. Ça n'a pas empêché la compagnie de commencer la construction de sa manufacture, ce qui a eu pour effet de mettre les autorités municipales sous l'impression qu'elle n'a guère besoin des privilèges qu'elle demande à la ville.

UNE IMPRUDENCE D'ENFANT

Il tombe sur la tête et se défonce le crâne

New-Bedford, 12. — Hier, vers midi, un jeune garçon d'un douzaine d'années, du nom d'Alfred Labonté, dont les parents demeurent au No 3 de la Hampton Court, a failli perdre la vie par son imprudence hardiesse. Grimpé sur des branches d'un cerisier qui se trouve dans une cour non loin de la manufacture Wamsatta, l'enfant s'est emparé de la corde qui soutient le treuil et a sauté, forcé par le treuil qui se balançait, à donner des explications. Mais la corde était sans doute tombée à l'eau, que l'on n'a pu la trouver. On n'a pu établir ni l'exactitude des remarques autorisées nécessairement du Ministre des Travaux Publics, ni la plausibilité de la déficience, telle que signalée, et on n'a pu encore moins définir les responsabilités.

A PROPOS DE MARGARINE

Il n'est pas permis de la colorer etc.

M. Yerkes

Washington 13.—M. Yerkes, commissaire au revenu de l'Intérieur, a rendu une décision qui défend l'usage de l'huile de palme, même en petite quantité pour colorer la margarine.

La margarine ainsi colorée est frappée d'un impôt de 10 par livre.

Fêtes artistiques de l'Université Laval

Conservatoire National de Musique et de Déclamation,

Cabinet du Directeur,

Monsieur,

Je vous remercie de la belle

exécution que vous avez préparée et

donnée du "Paradis Perdu" à Qué-

bec. Je vous remercie aussi de l'en-

voi que vous m'avez fait du Pro-

gramme et de journaux constatant

la réussite de l'audition de non ou-

vert. Je suis très fier et heureux

d'avoir été ainsi interprété dans ce

Canada où tant de cœurs vibrent en-

core pour la France.

Veillez donc, Monsieur, adresser

mes vives félicitations et chaleureux

remerciements de ma part aux dis-

tingués solistes, aux chœurs et à l'orchestre.

Monsieur J. Saucier que j'avais eu

le plaisir de voir à Paris m'avait

laissé prévoir un succès.

Veillez agréer, Monsieur, avec l'ex-

pression de ma gratitude, l'assurance

de mes sentiments très distingués.

TH. DUBOIS.

Les premiers ministres coloniaux s'en reviennent

Liverpool, 13.—Parmi les passagers

qui ont pris passage pour le Cana-

da, à bord du Lake Simcoe, de la

ligne Beaver, sont l'honorable G. L.

Murray, premier ministre de la Nou-

velle-Ecosse, l'honorable L. J. Twee-

die, premier ministre du Nouveau-

SIR WILLIAM VAN HORNE ET LE SERVICE RAPIDE

Le Pacifique a déjà l'appui du gouvernement

Pas de concentration des chemins de fer Canadien

New-York, 13.—Sir William Van Horne, président du bureau des directeurs du chemin de fer Pacifique Canadien, parlant du projet de la ligne rapide du Pacifique Canadien, a dit:

"Je ne connais aucun changement dans le 'statu quo', des négociations qui sont en voie de progrès entre les représentants des gouvernements canadiens et britanniques concernant l'établissement d'un service rapide entre le Canada et la Grande-Bretagne. Quant à nous, je crois que nous pourrions faire des arrangements satisfaisants avec le gouvernement du Dominion et que nous avons déjà son appui pour une ligne rapide sous le contrôle du Pacifique Canadien. Si l'on a eu quelques-uns de ces arrangements avec le gouvernement canadien et le gouvernement britannique."

UNE GRANDE FAMILLE CANADIENNE

Elle compte 188 membres et tous sont en bonne santé

Worcester, Mass., 13.—Un journal louisianais, parle d'une famille remarquable de la Prairie du Chien, au Wisconsin, qui compte 188 membres, et dans laquelle jusqu'à ces jours derniers il n'y avait pas eu de maladie ni mortalité depuis près de cinquante ans.

Pierre Frenette, Sr., chef de la famille, a tout près de 90 ans, et est encore en bonne santé. Mme Frenette vient de mourir à un âge avancé, n'ayant pas été malade vingt-quatre heures. Elle laisse pour héritier, son fils, un jeune homme de 21 ans, et ses deux filles, une jeune femme de 18 ans et une jeune fille de 15 ans. Les autres membres de la famille sont tous en bonne santé.

La famille consiste maintenant de Pierre Frenette, Sr., des enfants, Mme Antoine LaBonne, Mme Louis LaBonne, Mme Frank Poirier, Mme Châle, Mme Théodore Côté, Mme Hubert Ohn, Paul Frenette et Pierre Frenette, Jr. Ils ont eu quatre autres enfants, mais trois de ceux-ci moururent en bas âge, et l'autre à l'âge de 21 ans. Ces huit enfants ont eu ensemble 126 petits-enfants, et dix-huit de ces derniers sont le père ou mère de 61 arrière-petits-enfants, et l'une de ces dernières est la mère d'un enfant.

Tous les membres de cette remarquable famille sont pleins de santé, depuis le grand aïeul jusqu'au bébé. Le nom de Frenette nous paraît être un nom acadien et notre croyance semble être corroborée par le fait qu'une des filles de la famille Frenette est mariée à un Frank Poirier. Ce sont probablement des descendants des proscrits de 1775 réfugiés en Louisiane et qui se seraient plus tard rencontrés au Wisconsin.

POUR EMPECHER LES PECHEURS DE MENTIR

Un original projet de loi

Lacrosse, Wis., 13.—Un avocat de Lacrosse a préparé un projet de loi qui doit être présenté à la législature cet hiver. Le but de la loi est d'empêcher les "histoires de pêche". Le bill prévoit, à ce que, sous peine d'amende, tout pêcheur fasse enregistrer le poids de chaque poisson qu'il prend excepté ceux qui ne pèsent qu'une once.

La loi sera présentée à la législature d'Etat avec des sous-officiers de comté chez qui l'enregistrement sera fait, et dont le devoir sera d'assurer l'exécution de la loi.

ST-EDOUARD DE NAPIERVILLE

(Spécial au "Journal").

M. Louis Lussier, président de la société d'Agriculture du comté de Naperville, avait le plaisir de recevoir la visite, lundi dernier, des Diles Florina et Clarence Suprenant, de Saint-Henri, et les Diles Edmé et Auguste Ménard, de Saint-Henri. M. Lussier ont su leur faire passer une agréable journée.

Cet ancien citoyen respecté et aimé dans cette province nous laissera à l'automne, vu qu'il a vendu sa jolie résidence et son terrain adjoint, ce lui rapportant la jolie somme de \$2-600.

Le Révérend M. Plante, curé de cette paroisse, partira prochainement pour un voyage en Europe, pour le rétablissement de sa santé.

Le bureau des directeurs de la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu de la paroisse Saint-Edouard s'est réuni, hier soir, et a constaté que cette compagnie qui existe depuis vingt-cinq ans, a rapporté un bénéfice de \$10,045 sur toute année compagnie M. Magloire Blais mérite des félicitations pour avoir formé cette compagnie et un grand nombre d'autres dans la province de Québec qui fonctionnent admirablement bien.

Grave accident sur le New-York Central

Malone N.Y., 13.—Un terrible gri-

dent est arrivé hier, dans la division

Adirondack du "New York Central".

Le train de fret quittant Montréal le

matin étant rendu au lac Clare, un pe-

tit port voisin de Malone, on voulait

mettre un char sur une voie d'écar-

tement, et William Hall, un serrurier,

qui faisait en même temps le travail

d'ajusteur, a été fessé par le convoi

qui avait le bras droit coupé près de l'é-

paule, et la jambe droite près de la

bande. Il est mort avant d'être ren-

du à l'hôpital d'Utica.

Les premiers ministres décorés

Londres 13.—Le roi a reçu hier les

premiers ministres qui viennent de ter-

miner leurs travaux, et leur a offert

des médailles d'or en souvenir du cou-

La Marine Marchande Japonaise

La marine marchande est une des

créations par lesquelles s'est mani-

festée le plus curieusement l'habileté

des maîtres de l'empire du Japon

à doter l'empire des organes

nécessaires à sa rapide transforma-

tion politique et économique, et son

installation en bonne place au rang

des grandes puissances.

La marine marchande japonaise

est née dans cet archipel

de 411 îles, la terre et l'océan

ont toujours contribué, par parts

à peu près égales, à nourrir l'homme.

Le Japonais, originaire des temps,

moitié de la population, a été

guéret sa subsistance, pendant que

l'autre vendait les fruits de la

mer, poissonneuse comme un vivier.

De père en fils grandissant et meu-

rant sur la zone côtière, de véri-

tables amphibies. Mais à l'aise sur

le sable doré où les vagues brisent

éternellement leurs écumes retentis-

santes, tous ces "seido" ne mar-

chent bien que sur les planches de

leur "sampan", et de leurs jonques

et ne font de leur vie que de l'ar-

rière et intelligent que pour remuer

la godille, ou tirer des filets leur

propre rutilant. Il faut à leurs pou-

mons le sel, l'iode et la fraîcheur

saine des vagues, et le brise

marine. Comme les Bretons, ils

naissent marins. Tout le long des

détachements innombrables de leur

littoral déchiqueté, ils blottissent

maisonnettes à claire-voies et ac-

crochent leurs canots et leurs

sans ciment ou de pilotis, avec l'in-

stinctive industrie des mouettes

et des godaïns pour installer leurs

nids.

Il y avait donc là une pépinière

inépuisable de matelots.

En arrière, le sol fournissait pro-

digement les troncs magnifiques de

forêts centenaires, les minerais et la

houille de gisements abondants et en-

ferme en fusées de fer des vapeurs,

il fallait remplacer les voiles de na-

voires que s'effritaient, les jonques

à tourment de tirides, par les mâts,

les vergues, le gouvernail à roue, la

machine à vapeur, le moteur à pétrole,

et la pratique venait par celle des

organes complexes des machines, et

pour cela secourir et remplacer une

routine bien des fois séculaire, vain-

crent un entêtement gigantesque. En

Extrême-Orient, c'est une entreprise

encore plus difficile qu'en Europe.

Les ministres Okubo, Mori, Ito,

Mouy avaient été cependant devan-

cés par l'initiative privée, car les

Japonais ont toujours été très

développés la bousse de l'acquisition,

et ils ont eu le loisir de se voir en

1854 et depuis, qu'un cargo-boat à

vapeur gagne plus d'argent qu'une

jonque, parce qu'il transporte plus de

merchandises et dix fois plus vite.

En 1866, un "samourai" du "dai-

mei" du clan Toza (le clan Chikoku),

nommé Iwasaki, avait acheté à son

suzerain six vapeurs et monté une

Compagnie de cabotage qu'il nomma

"Mitsubishi" (les "Trois diamants")

ou le "Trifluorure". Le shogun

Tokugawa, Yasada avait acquis de

sa route et le laisser courir jusqu'à

franchir ses services postaux du tri-

bun qu'il parait aux étrangers de

puits 1854. Mais les résultats n'a-

vaient pas été brillants.

Un jour, dans la baie de Tokyo,

un de ces bateaux, manœuvrant pour

entrer à Yokohama, vint à coup

de bord et prit une fuite éperdue vers

la large. Vite, on envoya à sa pour-

suite un navire étranger. Il ne

rejoignit l'échappé qu'en pleine mer, ses chaudières vides et en piteux état.

Le gouvernement ne s'obstina pas.

Il céda sa flottille à M. Iwasaki, lui

prêta l'argent nécessaire pour racheter

la Compagnie anglaise "Pacific

mail steamship", la concession du

service postal de Yokohama à Shang-

hai et les bateaux qu'elle y employait.

Il en resta encore un, un trois-

mâts à voile qui sert de vaisseau-é-

AMUSEMENTS

Théâtre National (En français)

Rues Ste-Catherine et Beaudry.
Grande réouverture de saison 1902-03
MONTÉ CRISTO
PAUL CAZENAVE dans "Monté Cristo"
et toute la troupe du Théâtre National.
Tous les jours à 8 heures. Matinées tous
les jours. Prix: 10c, 15c, 20c, 30c et 40c.
Matinées, 10c, 15c, 20c et 30c.

PROCTOR'S

FRANÇOIS et Agathe. Belle
pièce cette semaine:
"The Ironmaster". La semaine prochaine
cette semaine.
Prix: 10c, 15c, 20c et 30c.

PARC SOHMER

CETTE SEMAINE
(L'après-midi à 3 heures, le soir à 8)
Sur demande générale,
"Le Trouvère" ainsi que les ballets
seront reproduits
cette semaine.

PARC RIVERSIDE, SEMAINE

MAISONNEUVE
Matinées: Dimples et Samedis.
DÉMARCHE: P. N. H. DE LA SOCIÉTÉ
MUTUELLE FRANÇAISE.
Odeurs, la plus forte d'assaut de continent.
Région et d'assaut, conditions épatantes.
Health et Excellence, toujours de première
force.

PARC RIVERSIDE, SEMAINE

MAISONNEUVE
Matinées: Dimples et Samedis.
DÉMARCHE: P. N. H. DE LA SOCIÉTÉ
MUTUELLE FRANÇAISE.
Odeurs, la plus forte d'assaut de continent.
Région et d'assaut, conditions épatantes.
Health et Excellence, toujours de première
force.

La Compagnie du Musée Eden,

Loue et vend les fameux ap-
pareils Edison, à vues animées
et fondantes, "Kinetoscope"
pour soirées et assemblées de
toutes sortes. S'adresser à
206 rue St-Laurent, Montréal.

SITUATIONS VACANTES

MÉNAGERS. — On demande des mé-
nagiers. S'adresser au No 5 rue
Lafayette.

VENTES PAR MISEURS

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT
DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10241. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10242. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10243. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10244. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10245. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10246. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10247. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10248. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10249. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10250. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10251. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10252. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10253. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10254. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10255. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10256. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10257. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10258. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

PROVINCE DE QUÉBEC. — DISTRICT

DE MONTREAL. — Cour de Circuit.
No 10259. — J. J. Gaudin, demandeur,
vs J. Gaudin, défendeur. Le 28 août
1902, à onze heures de l'après-midi,
au domicile du défendeur, au No
131-132 rue St-Denis, la Cité de Mon-
tréal, seront vendus par autorité de Jus-
tice les biens et effets du défendeur, sa-
voir: un canot, consistant en meubles
de ménage. Conditions Argent com-
ptant. — Montréal, 13 août 1902. —
J. J. Gaudin, H.C.S. 203-1

SPORT



Un Autre Raub

Il joue une grande partie, mais
ne peut racheter les fautes
de Langton. Souders
blanchit Newark

Newark, 13.—Si Langton avait eu
seulement la bonne idée de se dire ma-
lade, au lieu de pitcher en mauvaise
condition, le Royal aurait gagné deux
parties aujourd'hui, et doublement
blanchi le Newark. Mais malheureuse-
ment le sort en avait décidé autrement,
et les deux adversaires ont gagné
chacun une partie.

La première a duré quatorze innings
et a été splendide. Langton fut tel-
lement frappé durant la première inning
que Newark eut six points et qu'il
fut éliminé. James Raub, frère
de notre populaire catcher, alla alors
dans la boîte et fit si bien que pen-
dant douze innings les jours locaux ne
firent que sept hits et ne purent sco-
rer un seul point. Il fut invincible
jusqu'à la quatorzième inning, alors
qu'il donna un but sur balles à Hay-
ward lequel se scia des hits de De-
vlin et de McGamwell. Hesterier fit
aussi une grande partie.

Dans la seconde par partie, Souders fit
merveille, d'accord que trois hits et
blanchissant le club local haut la
main. Scherzer, un garçon de New-
ark, fut essayé comme pitcher, et ne
se montra pas extraordinaire.

Le gérant Burnham, du Newark, a
été relevé de sa sentence aujourd'hui
par le président Powers.

Dans la présente série les deux
clubs ont gagné chacun deux parties
sur quatre.

Voici le score détaillé :

NEWARK

Weaver, c. f. — 4 1 1 5 0 0
Hayward, 3. b. — 7 1 2 3 2 1
Devlin, 2. b. — 5 2 2 3 0 0
McGamwell, 1. b. — 6 0 1 1 0 0
Scherzer, r. f. — 5 1 2 1 0 0
McIntyre, 1. f. — 6 0 0 5 0 1
Daly, s. s. — 6 1 1 1 2 1
Thacker, c. — 5 1 1 3 2 0
Hesterier, p. — 5 0 2 1 4 0

MONTREAL

Stafford, 2. b. — 6 1 0 1 5 1
Shearon, r. f. — 6 2 1 2 0 0
T. Raub, c. — 6 0 1 3 2 2
Foster, c. f. — 5 0 2 3 0 1
Kelly, 1. f. — 5 0 1 1 8 0
Langton, 1. b. — 5 1 1 13 1 0
Quinn, s. s. — 6 0 1 1 1 0
Dovey, 3. b. — 6 0 2 0 1 0
Langton, p. — 1 0 0 0 1 0
J. Raub, p. — 4 0 0 3 4 0

MONTREAL

51 6 10 39 20 5

MONTREAL

51 6 10 39 20 5

MONTREAL

51 6 10 39 20 5

MONTREAL

51 6 10 39 20 5

MONTREAL

51 6 10 39 20 5

MONTREAL

51 6 10 39 20 5

MONTREAL

51 6 10 39 20 5

MONTREAL

51 6 10 39 20 5

MONTREAL

51 6 10 39 20 5

MONTREAL

51 6 10 39 20 5

MONTREAL

51 6 10 39 20 5

MONTREAL

51 6 10 39 20 5

MONTREAL

51 6 10 39 20 5

MONTREAL

51 6 10 39 20 5

MONTREAL

51 6 10 39 20 5

McFall et Crisham, Thielman, et

Phelps. Umpire Sharkey.

A Jersey City:—

R H E
Jersey City 1001000000 — 2 9 1
Toronto 0101000001 — 3 8 3

McCann et McManus, Gardner et

Toft. Umpire Rinn.

Batteries:—G. Sullivan et Kelly,

Hooker, et Law. Umpire Kelly et
Cox.

POSITION DES CLUBS

G. P. Perc.
Toronto 59 31 656
Buffalo 57 38 690
Worcester 51 41 551
Providence 48 46 511
Jersey City 48 48 500
Rochester 42 49 462
Montréal 41 55 427
Newark 29 67 342

LIGUE NATIONALE

A Philadelphie:— R H E
St-Louis 002000011 — 4 9 2
Philadelphie 010001000 — 2 6 2

Batteries:—Pierson et Ryan, Iberg,

et Douglass.

A Boston:—

R H E
Boston 110000000 — 8 10 0
Pittsburg 000103000 — 8 10 0

Batteries:—Willis et Kittrege, Ches-

bro et O'Connor.

SECONDE PARTIE

R. H. E.
Boston 000001000 — 1 10 6
Pittsburg 000300100 — 6 12 1

Batteries:—Dresser et Moran, Philip-

pi, et Smith.

A Brooklyn:—

R. H. E.
Chicago 100001000 — 2 4 1
Brooklyn 000004000 — 4 11 1

Batteries:—Williams et Kling, Evans

et Farrell.

A New-York:—

R. H. E.
Cincinnati 100100200 — 10 3 3
New-York 000000201 — 3 6 4

Batteries:—Hahn, et Bergen, McGin-

nity, et Bowerman.

A Cincinnati:—

R. H. E.
Cincinnati 100001000 — 2 6 2
New-York 011000000 — 4 5 2

Batteries:—Thielman, Bergen, et Ma-

loney, Mathewson, et Bowerman.

POSITION DES CLUBS

G. P. Perc.
Pittsburg 68 23 717
Brooklyn 55 43 561
Chicago 50 44 532
Boston 48 43 521
Cincinnati 43 50 462
St-Louis 44 52 458
Philadelphie 37 58 389
New-York 31 63 330

LIGUE AMERICAINE

A Providence:— R H E
Detroit 000000000 — 0 2 5
Philadelphie 102110101 — 8 13 0

Batteries:—Mercer et McGuire, Wad-

dell, et Schreck.

SECONDE PARTIE

R. H. E.
Detroit 000000000 — 0 4 5
Philadelphie 012022000 — 9 13 2

Batteries:—Mullen et Bielow, Hus-

tings et Powers.

A Boston:—

R. H. E.
Boston 062100000 — 9 9 0
Chicago 000000000 — 0 3 5

Batteries:—Dineen et Criger, Calla-

han, Garvin et Sullivan.

A Washington:—

R. H. E.
Washington 000010211 — 5 11 2
St-Louis 000100310 — 7 11 0

Batteries:—Carrick et Clarke, Powell

et Sugden.

A Baltimore:—

R. H. E.
Baltimore 032100503 — 14 15 1
Cleveland 002001001 — 4 11 4

Batteries:—Howell et Robinson,

Smith Hess, et Woods.

POSITION DES CLUBS

G. P. Perc.
St-Louis 52 38 578
Chicago 52 40 565
Philadelphie 48 40 545
Boston 51 44 537
Cleveland 46 50 479
Washington 43 51 457
Baltimore 40 54 426
Detroit 37 52 416

LA RAME

Programme des régates à Lon-
gueuil et à la Pointe Claire

Voici le programme officiel des
grandes régates qui auront lieu sam-
di sous les auspices du club nauti-
que de Longueuil.

Une attraction superbe

TEMPERATURE

Bureau météorologique, Toronto, 13. — La bonne pression qui s'approchait des lieux hier soir s'est presque entièrement dissipée depuis. Les vents du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. On a rapporté quelques ondées dans le sud-ouest d'Ontario, mais il fait très beau, généralement, à présent.

Température minima et maxima : — Victoria, 50-52; Kamloops, 52-80; Calgary, 58-70; Qu'Appelle, 42-72; Port Arthur, 50-64; Parry Sound, 42-70; Toronto, 50-72; Ottawa, 44-70; Montréal, 52-72; Québec, 44-70; Halifax, 58-76.

Probabilités : — Vallée d'Ottawa et régions de Montréal Beau et chaud, avec pluie. Région de Québec et Gaspé. — Vents modérés à forts, principalement d'Ouest. Eau : température stationnaire ou un peu plus élevée.

Notes d'un Montréalais

Un employé subalterne, disons un gardien d'ascenseur, a-t-il le droit, si la pluie tombe, d'aller se promener dans les rues? C'est ce qu'il ne parait pas le français? Ses patrons ne lui ont-ils pas le remplaceur immédiatement par quelqu'un qui parle les deux langues?

Un Canadien est-il plus obligé de savoir l'anglais qu'un Anglais d'être obligé de savoir le français?

Nous sommes l'ascenseur du Temple Building et l'homme à la main blanche nous dit que rien ne l'obligeait à comprendre que nous lui demandions la chambre 601.

Si nous nous étions toujours et quand même à parler le français, les patrons nous auraient vite des employés qui parlent les deux langues. Mais nous nous sommes empressés de nous écarter les lèvres avec l'indigne barbare des cochons. Des hommes du monde obligent des dames à parler une langue étrangère sans se soucier qu'il y ait plus d'un million de politesses à parler la langue des cochons.

Rien d'étonnant à ce que les Anglais en usent ainsi avec nous. Puisque tout le monde parle leur langue, ils croient bien de l'apprendre à la nôtre.

Ne nous plaignons pas, nous le méritons.

L'OPINION D'UN EXPERT EN FAIT D'ANNONCES

John Wamaker déclare qu'il penserait plutôt à fermer les portes de son établissement que de cesser d'annoncer dans les journaux.

SCRANTON, Pa., TRUTH.

RETOUR D'EUROPE

M. L. J. A. Derome, donne ses impressions sur le séjour qu'il vient de faire à Paris.

M. L. J. A. Derome, de la Cie Cadieux et Derome, vient d'arriver de Paris où il a passé un mois dans l'intérêt de sa maison.

Comme résultat de ce voyage, d'énormes caisses de livres sont arrivées à Montréal, remplies des dernières nouveautés de la librairie religieuse et des ouvrages de littérature choisis avec le soin de la morale et du dogme qui caractérise cette maison.

M. Derome nous a mentionné en particulier un roman des temps du Christ, intitulé "Le Rayon" que la librairie Plon a dû réimprimer après l'épuisement de la première édition, tant avait été grand succès.

M. Derome rapporte aussi un assortiment d'objets religieux et de fleurs pour église et salon, qu'on n'en trouvera pas d'aussi complet, à Montréal. De la sorte, la réouverture du magasin se fait dans les conditions les plus favorables possibles.

Pendant son séjour à Paris, M. Derome a eu le regret de perdre un cousin, M. Robert Bruyère, dont le père, M. Jean-Baptiste Bruyère était autrefois une figure bien connue du commerce montréalais.

M. J.-B. Bruyère, ancien associé de la maison Thibault et cousin germain de l'hon. Rodrigue Masson, s'est établi à Calais, et sa veuve est restée en France avec ses deux fils. C'est d'un d'eux, Robert, qui est mort dernièrement et dont les obsèques ont eu lieu, à Paris, à l'église Saint-Sulpice.

M. Derome travaillait à Paris, le dimanche qu'il en lieu la grande manifestation des dames en faveur des religieuses expulsées. L'opinion générale est contre la manière d'agir du ministre Combes et les anticléricals militants paraissent par leurs cris, leurs figures à l'adresse des prêtres et des religieuses, leurs chansons de la mauvaise époque des révolutions, se recruter dans les rangs les moins laborieuses de la société.

La traversée, aller et retour, a été magnifique, c'est la plus belle qu'ait faite M. Derome.

TAPAGEUR PUNI

Il ne faut pas faire de tapage à Malbouche ni se faire d'égout de l'épave, c'est ce qu'un nom d'Égout. Thibault a appris hier matin à ses dépens. Jusqu'il s'est vu condamner pour ces deux offenses à 52 d'amende et aux frais ou à 8 jours de prison.

La police du poste No 4 a fait une descente hier soir dans un bouge de la rue Dorchester près de la rue St-Dominique tenu par une femme du nom de Gélina. Quatre femmes et un Chinois ont été arrêtés.

Le Docteur J. DESJARDINS, oculiste et astriste. Ex-chef de clinique de l'Hôtel-Mai. 230 rue St-Dominique, coin de la rue Gauthier. Montréal. Téléphone 1011. Bureaux d'attente à la maison C. Desjardins et Cie, marchande de fourrures. 140-42.

COUPON PORTRAIT No 53

Dix de ces coupons numérotés différemment, plus cinquante centimes, donnent droit à un superbe portrait au crayon grandeur trois quarts naturel. Pour le public en dehors de Montréal, 50 centimes extra pour couvrir les frais d'expédition.

ADRESSES :

"LE JOURNAL"

75 Rue St-Jacques, Montréal

LE REVERS DE LA MEDAILLE

M. D. Masson expose les arguments que font valoir ceux qui s'opposent à ce que l'embargo sur le bétail canadien en Angleterre, soit levé.

L'expéditeur n'y trouve peut-être pas autant de profits avec ce système; mais c'est une protection pour l'éleveur.

La question de l'embargo imposé au bétail canadien en Angleterre est le sujet de commentaires intéressants dans le monde des affaires. M. D. Masson, président de la chambre de commerce à fait part, hier, à un représentant du Journal, de sa manière de voir sur ce sujet d'actualité.

"J'ai lu", dit-il, "ce que M. Bickerdike a dit sur cette question, et la rumeur de ses chiffres a tout particulièrement attiré mon attention. C'est dommage que M. le député de la division St-Laurent n'ait pas admis d'avantage le public dans sa confidence. Il serait, en effet, intéressant de savoir de quel se compose cette perte d'un peu par tête, comment elle se répartit entre l'expéditeur et le producteur.

"Il y a ici une distinction importante à faire. Deux intérêts liés sont sollicités. Les cultivateurs, qui sont cependant absolument distincts séparés.

Il faut bien comprendre ce que signifie le mot expéditeur dans le cas actuel. En matière d'exportation du bétail canadien, l'expéditeur n'est pas seulement celui qui expédie les animaux, mais il est le ché de fait du producteur canadien. En somme c'est l'intermédiaire entre le cultivateur et le consommateur en Angleterre. Bien que les intérêts de cet intermédiaire soient fort importants, ils doivent être néanmoins subordonnés à ceux du producteur, surtout en matière agricole, le bétail que dans notre pays l'agriculture est de toutes nos industries, la plus importante.

"Il importe donc de savoir si, par l'embargo, c'est bien notre éleveur qui subit cette perte d'un peu par tête de bétail qu'il exporte. L'embargo exige que les animaux canadiens arrivés en Angleterre, soient immédiatement abattus au port de débarquement. Il faut en conclure que ce doit être des bœufs gras prêts à la boucherie. Or l'on se demande quel supplément de bœuf, ces bœufs gras, peuvent rapporter à nos cultivateurs s'ils étaient admis librement sur le territoire anglais. Je pense que la perte

dont parle M. Bickerdike tombe plutôt sur l'expéditeur, si j'en crois les renseignements de bonne source et les solides arguments que j'ai entendus au cours d'une discussion où il a eu lieu à ce sujet lors de la dernière convention des chambres de commerce à Toronto. Le résumé de l'embargo était aboli les expéditeurs recommandaient à faire ce qu'ils faisaient avant l'imposition de cette mesure de rigueur; ils achèteraient des "stockers" (animaux maigres) qu'ils expédieraient en Angleterre et les vendraient aux cultivateurs anglais. Puis ceux-ci après les avoir engraisés pendant quelques mois, les vendraient comme étant des animaux de production anglaise. Or d'après les experts agricoles, ce système est préjudiciable, stérilise le développement de nos troupeaux et l'appauvrissement de notre sol. Grâce à ce mode de commerce, le producteur canadien ne vend, en somme, que de la peau et des os tout en se privant des profits qu'il aurait à engraisser lui-même ses animaux. Les cultivateurs, en plus, les provinces de l'Ouest ne peuvent guère tenir tête au Nord-Ouest pour la culture des grains et c'est avec sagesse que ces provinces se sont livrées à l'industrie laitière et à l'élevage pour se rattacher. Les cultivateurs, en plus, généraux, moissonnent juste assez de grain pour les besoins de ces deux industries. Le marché le plus avantageux ou le fermier de l'est peut écouler son grain avec profit, c'est son droit. Maintenant, si les bœufs gras, le bétail maigre en même temps que les animaux gras, que restera-t-il à nos cultivateurs pour l'élevage rémunérateur de leurs bœufs? Nous n'avons donc pas d'intérêt à expédier nos animaux maigres, ce qui comporterait l'abolition de l'embargo. Cela ferait peut-être l'affaire de l'expéditeur, mais non celle de l'éleveur.

"Sans exprimer d'opinion personnelle, je crois, je pourrais m'interroger, les faits que j'ai entendus, exposés par des hommes aussi compétents que M. Bickerdike, et ce n'est pas peu dire."

MORT D'UN ANCIEN CURE

Le Rev. I. Dozois, ancien curé de la Pointe-aux-Trembles, succombe à la paralysie, hier après-midi, à l'hospice des Soeurs de la Providence, à l'Assomption.

A l'hospice des Soeurs de la Providence, à l'Assomption, est décédé hier après-midi le Rev. I. Dozois, ancien curé de la Pointe-aux-Trembles, à l'âge de 82 ans. Il a succombé à la maladie qui le minait depuis longtemps, la paralysie. Né à Saint-Cyprien, le 11 juillet 1840, il fit ses études classiques et théologiques aux collèges de l'Assomption, où il fut tout professeur, procureur et directeur de l'école d'agriculture. Il exerça ensuite le ministère comme vicaire à Sainte-Scholastique, comme desservant à l'île-de-Pas, puis il fut appelé successivement aux cures d'Hemmingford, de Saint-Jean-Baptiste à Montréal, de St-Lazare et enfin à la Pointe-aux-Trembles. C'est à ce poste qu'il fut frappé il y a 10 ans d'une forte attaque de paralysie. La maladie le força l'année suivante, à laisser le ministère paroissial et il choisit pour lieu de sa retraite le couvent de la Providence à l'Assomption, où il avait passé plusieurs années de sa vie.

Dans cette retraite, sa santé s'était relativement rétablie, le 5 août dernier, il subit une nouvelle attaque de paralysie, qui devait le conduire au tombeau.

Il s'élevait doucement dans les sentiments de la plus édifiante piété, avoir reçu les derniers sacrements. Nous recommandons aux prières de ses connaissances et amis, l'âme de ce prêtre d'élite dont la mort fut l'écho d'une vie remplie de mérites et de vertus.

Les funérailles auront lieu le 15, à 10 heures, après l'arrivée du convoi de Québec. Les restes mortuaires seront déposés dans l'inhumation dans le caveau du Collège.

UN JOURNAL QUOTIDIEN A MONTREAL

Il sera conservateur et dirigé par M. L. M. Taché.

Québec, 13 (spécial). — Il est ramené à l'attention de M. Louis H. Taché, doit fonder un nouveau journal quotidien à Montréal. Il sera conservateur en politique, et sera rédigé et administré par Monsieur Taché.

On dit qu'il appellera "L'Opinion", qu'il est patronné par un ancien député aux Communes très en vue. Un certain nombre de nos amis ont même reçu de ce député une circulaire annonçant l'apparition de ce nouvel organe.

IL EST BIEN PUNI

Son Honneur le recorder Weir ne veut plus tolérer les jésuites qui se permettent de causer des scandales au coin des rues par leurs blasphèmes et leur conduite déshonorante. Comme Son Honneur le déclarait hier matin, en prononçant son jugement dans le cas d'un cocher du nom de Eugène Martel, qui avait été arrêté avant-hier après-midi au coin des rues DeMontigny et St-Christophe pour avoir été ivre en charge de sa voiture.

Dans le cas de l'accusé Martel, le recorder Weir n'a pas été tendre et lui a infligé la punition qu'il méritait et qui, espérons-le, servira d'exemple à d'autres individus de ce genre. L'accusé a été condamné à 33 d'amende et à 15 jours de prison et le recorder a ordonné de plus que sa licence soit annulée.

J. A. O. LAFOREST

Ingenieur Civil. — Spécialités de construction d'Aqueducs, d'Égouts, d'Éclairage Électrique et Lignes. Téléphoniques. Bureaux 59 rue St-Jacques. — Tel. Bell 1111.

UN RESULTAT DE LA CLAUSE PREFERENTIELLE

L'industrie de la fabrication des cotons de choix est sérieusement menacée au Canada, par la concurrence des marchandises similaires anglaises.

Nos industriels se trouvent dans une position désavantageuse par suite du bon marché de la main-d'œuvre en Angleterre et de l'habileté des ouvriers.

"Le bon marché de la main-d'œuvre en Angleterre et le tarif préférentiel sont à ruiner la fabrication du coton blanc au Canada." C'est ce qu'a déclaré à un journaliste, M. A. E. Hawkesworth, gérant de la Compagnie de coton des Marchands. Ce monsieur a toutes les qualités requises pour parler de cette industrie, vu qu'il est un des fabricants de coton les plus expérimentés en Canada.

"J'ai visité", a dit M. Hawkesworth, "toutes les principales filatures d'Angleterre, et j'ai examiné avec soin les salaires qu'on donne et le travail des divers départements d'une filature, et j'ai constaté que les différences entre les prix de la bas et ceux que nous payons est de 25 à 35 pour cent de plus en Canada. J'ai constaté que la différence non seulement pour les prix des ouvrages à la pièce et du travail à la journée, mais aussi pour les ouvriers avaient plus de métiers à surveiller et que ces métiers marchent à une plus grande vitesse, ce qui fait qu'ils font plus de besogne pour la même différence de salaire.

Alors, par exemple, à la filature de Lark, qui demande au gérant ce qu'il payait aux journaliers employés dans la cour et il me répondit qu'ils touchaient 15 schellings par semaine, et nous, nous leur donnons un dollar par jour. Nos ouvriers sont tous plus ou moins mécontents de leur situation, et cherchent à trouver une meilleure position, en Angleterre l'ouvrier est satisfait, et vit de père en fils dans la même industrie.

Je vais le dire, il faudra modifier le tarif. Depuis un certain temps, les fabricants ont en instances auprès du gouvernement pour en obtenir une meilleure protection, mais rien n'a

encore été fait. Le tarif actuel, accompagné de la clause préférentielle, ne nous donne pas suffisamment de protection pour tenir tête à la concurrence du fabricant de coton anglais pour ce qui est de la belle marchandise, article qui vient prendre la place de nos beaux cotons blancs.

"Les fabricants de coton canadiens, non seulement ont un tarif très léger pour les protéger contre la main-d'œuvre à bon marché d'Angleterre, mais ils n'ont pas les mêmes ouvriers habiles, et cela met les industriels canadiens dans une position désavantageuse quant aux belles marchandises. Mais l'aide d'une protection convenable, les Canadiens paieraient bien, la même échelle de salaire qu'aux États-Unis, et finalement, grâce à cela, à s'entourer de bons ouvriers.

"Qu'est-ce que dirait Saint-Henri, si nous étions forcés de cesser de fabriquer? Nous aurions 2,500 ouvriers à notre service, ce qui veut dire 10,000 bouches à nourrir. Cela n'est que pour une usine; songez donc quels seraient les résultats si toutes les filatures allaient fermer. Nous avons 115,000 broches en activité et notre production annuelle est de \$2,100,000. Nos griefs, assurément, devraient avoir quelque poids auprès du gouvernement. Nous serions satisfaits si le tarif était porté à 35 pour cent.

"Les fabricants Canadiens n'ont rien à dire quant à la fabrication du gros coton jaune. Ce produit n'exige pas autant d'habileté de main-d'œuvre, et il est relativement mieux protégé. Notre demande se résume donc à l'obtention à plus de protection pour nos beaux cotons et le gouvernement devrait nous l'accorder. En ce faisant, il nous permettrait de donner du travail aux ouvriers, qui comptent sur nous pour vivre."

IMPRESSIONS D'EUROPE

M. Hector Barsalou donne d'intéressants détails à propos des scènes qui ont accompagné l'expulsion des religieuses, et dont il a été le témoin à Paris.

M. Hector Barsalou, le grand manufacturier de savon bien connu de Montréal, est arrivé mardi matin d'un voyage de quatre mois, à travers l'ancien continent.

Hier soir, au cours d'une conférence avec un reporter du "Journal", M. Hector Barsalou s'est déclaré enchanté de son voyage et fier de revenir au pays, car, a-t-il dit, il y a un axiome qui dit: voir Naples et mourir, moi je dirais, voir Naples et revenir au pays.

M. Barsalou quitte Montréal au mois d'avril, et c'est pour nous, a-t-il dit, une véritable réjouissance que de débarquer, quinze jours plus tard après une traversée orageuse, à New-York, où la nature était en pleine efflorescence.

De Naples M. Barsalou se rendit à Venise où il a eu le plaisir de pour des promenades charmantes en gondoles. Là il a vu les ruines du fameux Campanile, et a-t-il dit, le monument sera bientôt restauré grâce aux généreux dons des touristes qui ont déjà consacré pour cela la valeur de l'antique monument.

Il a aussi été admis à une audience auprès de Sa Sainteté Léon XIII. M. Barsalou a été reçu par le cardinal à Rome et de Rev. M. Vachin, Milan et Florence sont aux yeux de M. Barsalou des villes extrêmement intéressantes au point de vue artistique et il a eu le plaisir de visiter de nombreuses villes de l'Europe, pour ainsi dire, d'un esprit anticipateur à la religion catholique. C'est un boulevard de la France-magnum.

Lourdes, au contraire, est l'endroit le plus pittoresque, la plus salubre pour l'âme et le corps à la fois. Plusieurs guérisons miraculeuses ont eu lieu pendant leur séjour là.

Mme Barsalou qui accompagnait son mari, a recouvré la santé à Lourdes, et M. Barsalou ne patient qu'à l'été pour aller à Lourdes et autres villes de France pour se rendre de là à Paris la ville par excellence, d'après lui, au point de vue de la magnificence et de la richesse.

Paris, a-t-il déclaré, est vraiment la ville la plus intéressante que j'ai visitée. Paris il y a vingt-cinq ans, mais depuis que de changements! on ne finirait pas d'énumérer les progrès qui se sont opérés parmi la classe des commerçants et des industriels, les arts, les sciences. Mais un fait important, continue-t-il, m'a donné une idée de ce qu'est Paris.

Nous habitons un hôtel du faubourg Saint-Roch, et nous avons assisté à une des scènes auxquelles les expulsions systématiques des religieuses de France d'un côté les gendarmes ordonnaient à des religieuses de quitter le Couvent et ces pauvres femmes la tristesse et la douleur au cœur, les larmes aux yeux. D'un autre côté la population catholique ayant à sa tête des centaines de jeunes filles, des milliers de familles parisiennes, criaient éperdument au grand désespoir de la police: "Vivez les sœurs! vivez les sœurs! vivez la liberté!"

En voyant cela, le propriétaire de l'hôtel gémit sur le sort de cet être qui lui avait tant aidé à gagner, s'occupait quotidiennement, mais la décision était sans appel.

Le pauvre animal fut abattu séance tenante.

Vers six heures, hier soir, l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame a été appelée pour les quai vis-à-vis la rue Berri pour un individu du nom de O. Pelletier qui était en état d'ivresse s'était pris de querelle avec ses compagnons et avait été blessé à la tête il a été pansé à l'hôpital.

LES ELECTIONS MUNICIPALES A LONGUEUIL

M. Victor Pigeon a été élu maire par acclamation; il n'y a eu aucune lutte dans le quartier ouest.

Hier matin, à 11 heures, au lieu de la nomination, la nomination des candidats à la mairie et aux places de conseiller municipal. M. Victor Pigeon a été élu maire par acclamation. Cette élection sera une source de grands progrès pour la ville de Longueuil.

M. Pigeon est un jeune, actif, énergique et intelligent qui fait un personnage marquant dans le monde commerciale de Longueuil et de Montréal et dans son nouveau poste, nous espérons, à ceux qui l'ont élu. Son dévouement et son zèle nous font espérer qu'il dirigera les destinées de la vivante et joyeuse ville de Longueuil.

Quartier Centre

No 1—M. Damase Brissette, par acclamation.

No 2—M. Etienne Benoit, par acclamation.

Quartier Est

No 1—M. Frs. Poitrier, par acclamation.

No 2—M. Cléophas Gaias, par acclamation.

Quartier Ouest

No 1—M. Alexandre Millette et Jean Baptiste Jodan, candidats.

No 2—M. Eusèbe Denicourt, O. B. H. Maille, candidats.

Comme on le voit, il n'y aura aucune lutte dans le quartier Ouest.

M. Pigeon aura lieu lundi prochain, le 18 août.

CHEVAL ABATTU EN PLEINE RUE

La petite rue Saint-Gabriel a été malheureuse en accidents hier après-midi.

En descendant vers la rue Craig, vers trois heures, un chariotier, habillé de bleu, a été culbuté de sa voiture et son cheval tomba sur le pavé au moment où la bête venait de faire un faux pas. Le chariotier se releva sain et sauf, mais à sa grande douleur, il constata que son cheval était blessé à mort.

Un médecin vétérinaire fut mandé en toute hâte, et il arriva accompagné d'un inspecteur de l'Association Protectrice des animaux.

Une foule nombreuse de curieux formaient cercle autour de l'animal qui respirait à peine, et après un examen minutieux du médecin vétérinaire, l'animal fut condamné.

L'officier membre de l'Association Protectrice des animaux tira de son gousset un gros pistolet et la foule se dispersa.

En voyant cela, le propriétaire de l'animal gémit sur le sort de cet être qui lui avait tant aidé à gagner, s'occupait quotidiennement, mais la décision était sans appel.

Le pauvre animal fut abattu séance tenante.

Vers six heures, hier soir, l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame a été appelée pour les quai vis-à-vis la rue Berri pour un individu du nom de O. Pelletier qui était en état d'ivresse s'était pris de querelle avec ses compagnons et avait été blessé à la tête il a été pansé à l'hôpital.

VICTORIA CROSS Vogue Toujours Grandissante.

IMMIGRATION ITALIENNE EN PERSPECTIVE

Le gouvernement italien dépêche un envoyé spécial en Canada, avec mission de choisir des endroits favorables où pourrait s'établir ses compatriotes.

M. Egisto Rossi, commissaire d'immigration en Italie, arrive de Rome. Il passera quelques jours à Montréal dont le consul italien lui fait voir les institutions les plus importantes.

C'est la seconde visite de M. Rossi en Canada, mais comme sa première visite a eu lieu en 1881, il s'est fait beaucoup de temps depuis lors et il en verra davantage dans l'Ouest. En 1881, le Pacifique dépassait à peine Winnipeg, et notre grand nord-ouest n'était pas relié au monde civilisé. De nos jours, le Canada, M. Rossi écrit alors un livre sur le Canada prédisant à notre pays nombre de choses qui sont depuis arrivées.

La mission actuelle de M. Rossi se rapporte au nouveau département que le gouvernement italien vient d'organiser, le département de l'émigration. Ce n'est que depuis l'année dernière que le gouvernement d'Italie songe à aider l'émigration. Mais il a reconnu l'importance de la chose et M. Rossi a été envoyé ici pour voir ce qu'il y aurait à faire.

"Le but principal que je me propose", a-t-il dit hier, "c'est de trouver des endroits convenables, pour-dire dans chaque province, où l'on pourrait créer des centres pour mes compatriotes. Les grandes entreprises qui s'exécutent dans votre pays en emploient des milliers chaque année, et je sais que le principal sujet de plainte qu'on a formulé contre eux, c'est qu'ils emportent leurs économies hors du pays une fois l'hiver arrivé. Si l'on réservait des régions centrales à titre de colonies pour eux, ils s'y établiraient certainement et deviendraient d'utiles citoyens de votre beau pays. La terre est à bon marché ici, et si les efforts que vous faites pour attirer les colons étaient bien systématiques, j'ai la certitude que des centaines de familles italiennes seraient bientôt installées sur les fermes fertiles des nouvelles régions dans chaque province."

M. Rossi est un érudit, doublé d'un homme d'expérience. Il a déjà sa mission avec enthousiasme et il est probable que des membres influents de la colonie italienne à Montréal vont se mettre à la tête du mouvement qu'il veut créer.

LE FAMEUX TOULOUSE-LAUTREC

Les Cours françaises viennent de déclarer nul son mariage avec Mlle Bervoort.

Les cours françaises ont annulé le mariage du soldat comte de Toulouse-Lautrec, le comte à sa sortie de Saint-Vincent de Paul alla à Toronto où il réussit encore à se fourrer dans de mauvaises affaires, c'est le cas de le dire, avec une affaire de fourrures.

Arrivé à New-York, il parvint à étouffer l'affaire et retourna en Europe. La comtesse née Mlle Clémence Bervoort, l'avait épousé, pensant qu'il appartenait à la famille des Toulouse-Lautrec, une des branches de la famille de la famille française et russe. Quand sa famille française et russe l'eut répudié elle intenta une action en divorce.

L'aventurier plaida qu'il avait réellement droit à ce nom parce que sa naturalisation en Amérique lui avait été accordé sous ce nom. Cette défense ne tenait pas debout. Cependant les cours françaises ont reconnu la légitimité de la petite fille qui était née en 1900, à Montréal, pendant le procès du père.

JOYEUSE EXCURSION

M. et Mme Alfred Desnoyers, fils de Son Honneur le juge Desnoyers ainsi que leurs deux enfants, M. et Mme André Desnoyers, sont allés ces jours derniers faire visite à M. et Mme Joseph Walsh, avocat, qui, avec quelques amis étaient campés sur l'île de Boucherville, où ils se baignaient, ainsi que les demoiselles Desnoyers, sont partis de St-Vincent de Paul en chaloupe. Après avoir sauté les rapides de la rivière des Prairies, ils se sont rendus au Bout de l'île, puis longeant le bord de l'île St-Henri, se ils se sont rendus à la Pointe aux Trembles, d'où ils ont traversé à l'île de Boucherville, où se trouvait le camp de M. Walsh. Le trajet qui est d'environ de 15 milles a été accompli en cinq heures et quelques minutes.

Les visiteurs ont été royalement reçus par M. et Mme Walsh qui étaient accompagnés de Mlle Leathrop et des demoiselles Walsh. Après avoir fait honneur à un excellent goûter arrosé de fine liqueurs et servi sous des tentes spacieuses, les visiteurs sont traversés à Boucherville où ils ont été les hôtes de M. Charles Bruchési, beau-frère de M. Desnoyers.

LA VILLE A GAIN DE CAUSE

La ville vient de gagner un procès qui lui rapporte la somme rondelette de \$250,000.

Quand Westmount, Sainte-Cunégonde et Saint-Henri raccorderont leurs systèmes d'égouts avec ceux de la rue Saint-Jacques, on croit qu'une minime quantité de déchets passera par ce dernier égout, mais on s'aperçoit bientôt qu'il suffirait à peine à la tâche.

La conséquence est que quand il pleut, l'eau se déverse dans les caves environnantes et depuis des années, la ville a eu à payer des sommes considérables.

Le conseil de Montréal a alors pris des précautions contre ces inconvénients pour la somme de \$250,000 et la cause a été gagnée.

Pour faire un test case, Westmount porta l'affaire au conseil privé, qui a renvoyé l'application en disant que cas ne dépendait que des cours locaux.

Les New-Yorkais devront dépenser \$30,000,000 de plus que les années passées, pour se chauffer, cet hiver

Les années dernières, le charbon coûtait à Montréal, \$5, \$5.50 et \$6 la tonne, et on se plaignait de ce qu'il fut très cher. On ne prévoyait sans doute pas ce qui arrive, cette année. Le charbon est maintenant à \$8 la tonne et si nous n'en avions pas des quantités considérables, qui nous arrivent du pays de Galles, il serait peut-être impossible d'en trouver à \$10 et à \$15 la tonne, il n'y en aurait plus sur le marché.

Il est fort heureux que l'Amérique ne soit pas le seul pays qui possède des mines de charbon, avec nos hivers si longs et si froids, la misère chez les pauvres, serait horrible. Nous ne gélerions cependant pas cet hiver.

A New-York, la position est pire, les pauvres qui achètent à la petite mesure et payaient les années dernières, 10 sous le seau, cette année, ils paient 20 sous. Or, comme il y a 80 seaux dans une tonne, les pauvres paient donc le charbon \$16.00 la tonne.

A New-York, il se brûle tous les jours 50,000 tonnes de charbon, à \$9 la tonne, cela fera, de plus que l'an dernier, \$30,000,000 pour le charbon pendant les 6 mois d'hiver. Pendant le même laps de temps, les pauvres paieront \$3,000,000 de plus que l'an dernier.

Si la grève arrêtait aujourd'hui, il faudrait de 6 semaines à 2 mois pour approvisionner New-York, ce qui n'empêcherait pas le charbon de coûter aussi cher. On peut dire que le charbon ne coûtera pas moins de \$7 la tonne, pendant tout l'hiver. Si la grève dure encore un mois, ce prix sera de \$9 jusqu'au printemps.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier dans la nuit à la boulangerie de M. Leber, rue Notre-Dame, à Maisonneuve. Grâce à la promptitude des pompiers de la municipalité sous le commandement du chef O. Farrell, les flammes ont été immédiatement éteintes. Les dommages se réduisent à peu de chose.

La femme Elizabeth Brennan qui a volé \$13 à M. Max meirs, restaurateur de la rue St-Laurent, a été condamnée hier par le juge Lafontaine à un mois de prison.

DECES

DOZOIS. — A l'Assomption, hier après-midi, est décédé à l'hospice des Soeurs de la Providence, le révérend Isidore Dozois, ancien curé de la Pointe-aux-Trembles. Les funérailles auront lieu samedi matin, à 10 h 30, à l'église paroissiale de l'Assomption.

PARENTS et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GARPAU. — En cette ville, le 12 courant, à l'âge de 70 ans, Lucie Gagnon, épouse de Paul Gagnon, est décédée. Les funérailles auront lieu jeudi, le 14 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de Zéphirin Charpentier, son gendre, No 122 rue Roy, à 6 h 34 heures, pour se rendre à l'église St-Joseph, où il y aura service de la messe, lieu de la sépulture.

PARENTS et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHRISTEN. — En cette ville, le 12 courant, à l'âge de 33 ans, Emma Lapointe, épouse de Auguste Christen, est décédée. Les funérailles auront lieu jeudi, le 14 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de son oncle, No 10 rue Cléophas, à 8 h 14 heures, pour se rendre à la chapelle des Révérends Pères du St-Sacrement, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

PARENTS et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAFFRANCE. — En cette ville, le 12 courant, à l'âge de 44 ans, 2 mois et 15 jours, Victorine Laffrance, épouse de P. Laffrance, marchand, de la société P. Laffrance & Cie, rue St-Laurent, est décédée. Les funérailles auront lieu jeudi, le 14 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de son oncle, No 10 rue Cléophas, à 8 h 14 heures, pour se rendre à la chapelle des Révérends Pères du St-Sacrement, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

PARENTS et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBEC. — A Ste-Gunégonde, le 13 courant, à l'âge de 46 ans, Mlle Georgiana Lebec, est décédée.

Les funérailles auront lieu vendredi, le 15 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de son oncle, No 10 rue Cléophas, à 8 h 14 heures, pour se rendre à la chapelle des Révérends Pères du St-Sacrement, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture.

PARENTS et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RENAUD. — A